

Violences post-électorales

Près de 800 personnes interpellées à Libreville depuis le 31 août dernier

COE

Libreville/Gabon

La moitié des mis en cause a été remise en liberté, sans autre forme de procès, alors que 393 personnes ont été déférées devant le parquet de Libreville. 323 autres ont, quant à elles, fait l'objet d'une relaxe, après un rappel à la loi en audience publique. Le procureur de la République a toutefois rappelé que l'information judiciaire suit toujours son cours.

Le procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a tenu un point-presse, hier, au Palais de justice de Libreville. Occasion pour le chef du parquet d'évoquer, une fois de plus, les arrestations inter-

venues à la suite des graves incidents du 31 août dernier, après la proclamation des résultats provisoires du scrutin du 27 août 2016. Aussi, le magistrat a-t-il indiqué que l'on compte à ce jour près de 800 interpellations au total. Un chiffre qui est allé croissant, 342 personnes ayant été appréhendées lors de la première opération (L'Union du mardi 13 septembre 2016).

Au terme de leurs auditions sous le régime de la garde à vue, 407 personnes, a précisé Steeve Ndong Essame Ndong, ont bénéficié d'une relaxe pure et simple. 393 autres mis en cause ont fait l'objet d'un déferrement au parquet de Libreville, au sortir duquel 31 d'entre eux ont été incarcérés et traduits devant le tribunal correc-



Photo : COE

Le procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, face à la presse.

tionnel de flagrant délit, pour répondre des faits de violences, attroupement armé ou non armé ayant

troublé l'ordre et la tranquillité public, pillages et destructions de biens publics et privés. De plus, 39

personnes ont été présentées à un juge d'instruction. Elles sont placées en détention préventive pour les infractions d'incendie volontaire de biens publics et privés, pillages et destructions de biens meubles ou immeubles. 323 manifestants ont, quant à eux, été remis en liberté, après un rappel à la loi en audience publique et en présence de leurs parents. Le premier responsable du parquet de Libreville annonce, par ailleurs, l'ouverture d'une information judiciaire contre un ressortissant étranger et tous autres nationaux ou étrangers, que l'instruction en cours permettra d'identifier pour les faits d'association de malfaiteurs, crime contre la paix publique, diffusion ou reproduction de fausses

nouvelles, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongères ayant troublé l'ordre public. Mais aussi de transmission, sans autorisation, de signaux ou correspondances d'un lieu à un autre, à l'aide d'installations de télécommunications, et d'utilisation frauduleuse d'un réseau de télécommunications. Le défenseur de la société a aussi indiqué l'augmentation du nombre d'arrestations, tout en relevant que l'information judiciaire suit toujours son cours. D'après Steeve Ndong Essame Ndong, plusieurs plaintes ont également été déposées auprès du parquet pour des cas de meurtre et assassinats contre X, qui devraient être élucidés au terme des enquêtes diligentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ).

Cas de maltraitance à Libreville

Il brûle le bras de sa fille de 10 ans avec un couteau chauffé



Photo : AEE



Photo : AEE

Bertin Bouanga Mouloungui devrait être présenté ce matin devant le parquet. Photo de droite : Un aperçu des blessures occasionnées à la gamine.

AEE

Libreville/Gabon

BERTIN Bouanga Mouloungui, Gabonais de 47 ans, est actuellement confronté à des ennuis judiciaires. Ce père de six enfants vient d'être arrêté par les éléments de la Direction de la sûreté urbaine (Dsu), pour avoir infligé des sévices corporels à sa fille J. B. M., âgée de 10 ans. Plus précisément, pour avoir brûlé le bras droit de cette dernière, à l'aide d'un couteau préalablement chauffé au feu. C'est ce mardi que le mis en cause devrait être présenté devant le parquet de Libreville. Les faits remontent au début du mois de septem-

bre, au Boulevard, un quartier du deuxième arrondissement de Libreville. La mère de J. B. M. qui a rompu d'avec Bertin Bouanga, quitte le foyer conjugal, en laissant sa fille avec son père et trois autres enfants issus d'une autre union. Mais un soir, alors qu'il rentre de ses petites bricoles journalières, le père célibataire trouve sa dernière fille de 8 ans avec une égratignure sur le bras. Cette dernière, interrogée par son papa sur l'origine de la blessure, désigne son aînée J. B. M. C'est ainsi que le père entre dans une colère noire, prend la direction de la cuisine, allume le réchaud et pose un couteau de cuisine sur le feu. Quelque temps après, il revient avec son arme chauffée à blanc, puis l'applique

sur le bras droit de la gamine. Bertin Bouanga Mouloungui aurait répété ce geste à plusieurs reprises sur J. B. M, jusqu'à faire disparaître une bonne partie de l'épiderme du membre supérieur de sa fillette. Il se serait ensuite mis à battre l'enfant moult fois, sous le regard médusé de ses sœurs. Une fois la correction terminée, c'est avec une vieille chaussette qu'il aurait recouvert le bras de l'enfant, dans le but de stopper l'hémorragie. La Direction de la sûreté urbaine (Dsu) sera informée de la situation, grâce à la vigilance d'une des tantes de la petite J. B. M. En effet, lors d'une visite de routine au domicile de Bertin Bouanga Mouloungui, l'attention de la dame est attirée par le bandage

de fortune pratiqué sur l'enfant. Celle-ci lui raconte son supplice. Il n'en faut pas plus pour que la génitrice soit aussitôt mise au

courant, et l'unité des Forces de police nationale (FPN) basée au Komo, saisie. Interpellé, le père reconnaîtra les faits. "J'ai

voulu que J. B. M. ressente aussi la douleur qu'elle a infligée à sa cadette", aurait tout bonnement déclaré le mis en cause!



Dans le cadre du programme de coopération GABON-UNFPA 2012-2016, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), recrute un consultant national pour apporter un appui à la direction nationale de la santé maternelle et infantile, en vue de l'amélioration de la base de données en santé maternelle et infantile

1. PROFIL REQUIS:

- Etre de nationalité gabonaise
- Etre titulaire d'un diplôme de statisticien sanitaire et d'un diplôme universitaire (Bac +4 minimum) en Méthodes de Gestion de Base de Données en Santé
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans en gestion de bases de données en santé
- Avoir une connaissance du contexte national et une expertise en ingénierie des systèmes d'information en santé
- Maîtriser le Français oral et écrit
- Avoir de bonnes capacités de rédaction
- Disposer d'une bonne compétence dans des applications courantes de logiciel de gestion de données statistiques (Excel, Access, Stata...)
- Etre capable de travailler en équipe
- Avoir déjà effectué un travail similaire serait un atout

2. DURÉE DE LA CONSULTATION :

Trente (30) jours ouvrables

3. POUR POSTULER :

- Retirer les termes de références détaillés au bureau de l'UNFPA (du lundi au jeudi 8H-16H30 et vendredi (8H-14H)
- Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation adressée au Représentant Résident de l'UNFPA, un CV, une offre technique et financière, une copie certifiée des diplômes, une copie de la pièce nationale d'identité, un formulaire P11 dûment rempli à retirer en même temps que les termes de références détaillées, au siège de l'UNFPA, Pont de Gué-Gué, Immeuble A, 2ème étage
- Le dossier de candidature doit parvenir à l'UNFPA, au plus tard le 21 septembre 2016. Contact bureau : 07 99 90 54